

DEC200209INC

Décision portant nomination de Monsieur Pascal GRANGER en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Pascal GRANGER, professeur des universités de classe exceptionnelle est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du **01 janvier 2020 au 31 décembre 2021** pour 20% de son temps de travail.


Sa mission a pour objet d'assurer auprès des directeurs adjoints scientifiques le suivi des Groupements de Recherche (GDR) pour l'Institut de chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pascal GRANGER, demeure affecté à l'Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) – Université de Lille – 59655 Villeneuve d'Ascq cedex.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2020



Pour le président - directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

